

La charte des valeurs

ARTICLE PREMIER - OBJET DE LA MAÎTRISE POPULAIRE DE L'OPERA COMIQUE

La Maîtrise Populaire de l'Opéra Comique œuvre pour l'accessibilité de la culture à tous et pour le droit à l'expression artistique. La Maîtrise Populaire est une maîtrise professionnelle, au service de la mixité sociale par la transmission des arts de la scène. Elle a pour objet de former un chœur d'enfants de haut niveau et de jeunes artistes solistes ayant vocation à se produire sur la scène de l'Opéra Comique, voire, si leur progression artistique le permet, d'intégrer sa Troupe de chanteurs.

ARTICLE DEUX - CURSUS

Le parcours de formation s'articule en trois étapes :

- Un cycle préparatoire au sein de la pré-maitrise ouvert aux élèves de niveau CM1 et CM2,
- Un 1er cycle réservé aux collégiens qui bénéficient d'un aménagement horaire (CHAM) au cours de leur scolarité au collège François Couperin (Paris 4^e),
- Un 2e cycle réservé aux Lycéens compatible avec le lycée de leur choix.

ARTICLE TROIS - CONTENU DE LA FORMATION

Privilégiant le décroisement, la formation se distingue par son contenu pédagogique pluri-disciplinaire, constitué de cours de chant choral, de technique vocale, de danse et de formation scénique. Ce cursus, dédié aux différents savoir-faire propres à l'Opéra Comique, lieu de théâtre et de musique, permet aux élèves de s'orienter vers les métiers de chanteurs, danseurs ou comédiens.

ARTICLE QUATRE - VALEURS

Pour répondre à cet objectif, la Maitrise Populaire s'appuie sur les valeurs de discipline, d'exigence, d'ouverture, de plaisir et de sens du projet collectif nécessaires au déploiement des talents.

ARTICLE CINQ - RECRUTEMENT

L'Opéra Comique s'engage à faire de la Maitrise Populaire une formation ouverte à des élèves issus d'origines sociales et culturelles diverses, afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et l'égalité des chances.

La Maitrise Populaire recrute et forme des enfants et des jeunes à partir de 8 ans qui n'ont pas bénéficié de formation musicale ou artistique spécifique au préalable (Maîtrise, filière voix).

Les auditions annuelles, par leur mode de sélection, ont vocation à garantir la diversité des profils de ses membres, sélectionnés principalement sur leur potentiel et leur aptitude au chant. La voix étant jugée l'instrument le plus accessible et dont l'apprentissage est le moins onéreux.

Cet engagement se traduit également par des frais de scolarité adaptés aux ressources financières des familles.

ARTICLE SIX - PEDAGOGIE

La vocation d'ouverture et de mixité de la Maîtrise Populaire se traduit par une pédagogie novatrice valorisant l'autonomie, la responsabilité et le travail de groupe. Compte tenu de la diversité des profils des maîtrisiens, les connaissances en solfège ne sont pas requises. La Maitrise Populaire propose par conséquent une pédagogie conforme à ses valeurs et à son organisation (transmission orale, méthode Dalcroze, claquettes).

ARTICLE SEPT - REUSSITE SCOLAIRE

Au-delà de sa dimension pédagogique, la Maîtrise Populaire se donne pour mission d'ouvrir de nouveaux horizons, et de contrer le décrochage scolaire, en valorisant les talents et le goût d'apprendre.